



Un snack bar considéré comme restaurant (licence)

Par **jean**, le **16/05/2011** à **06:40**

Bonjour à tous, rnVoici mes 2 questions : rn1 - Est-ce qu'un snack bar, installé dans un container, donc toujours 'mobile' puisque pas en dur (construction), peut-etre concidéré comme un restaurant quand celui-ci ne vend pas de plats cuisinés chaud à emporter ou a consommer sur place ? il vend surtout des sandwichs chaud ou froid.rnPeut-on lui accorder la petite ou grande licence restaurant, si il la demande ? rnrnMerci d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter. rnrnBien Cordialement.